

45 rue Louis Blanc
92400 Courbevoie
FRANCE

+33 1 47 17 63 20
contact@evolis.org
evolis.org

Courbevoie, le 15/09/2020

RE2020 : Position d'EVOLIS

EVOLIS est l'organisation professionnelle qui rassemble des entreprises de biens d'équipement de la construction et des infrastructures, des matériels fluidiques, des biens d'équipement de maintenance et de la sidérurgie. Nous représentons 320 adhérents, de toutes tailles, PME, ETI, groupes français et filiales françaises de groupes internationaux. Notre secteur pèse 14,3 milliards d'Euros, dont 9,6 milliards d'exportations. Il emploie 54 600 personnes en France. EVOLIS, est membre de la FIM (Fédération des Industries Mécaniques). Nos adhérents sont présents notamment sur le marché du bâtiment pour ce qui concerne les équipements de construction et le matériel de second œuvre d'origine mécanique que sont les pompes et la robinetterie.

A ce titre, nous souhaitons contribuer à la concertation en cours sur les niveaux d'exigence de la future réglementation RE2020.

Concernant le volet carbone, nous sommes en faveur d'une exigence de performance carbone portant sur le périmètre des « Produits de construction et équipements » uniquement. Les contributions « Energie », « Eau » et Chantier » ne seraient ainsi pas pris en compte dans le calcul du seuil réglementaire. Cela consiste à notre avis le meilleur choix pour réduire l'empreinte carbone du secteur pour les raisons suivantes :

Cette option permettra de mieux valoriser les efforts faits pour développer la méthodologie et les améliorations du bilan carbone des constructions.

L'exclusion de la contribution Energie ne nous semble pas préjudiciable car les progrès en termes d'économies d'énergie seront de toute façon motivés par le volet Energie de la RE2020 et le calcul des indicateurs dédiés. Cela évitera aussi d'imposer des choix énergétiques sur la base d'un facteur d'émission controversé pour l'électricité, basé sur des hypothèses de futur mix énergétique moyen.

Dans ce cas, la contribution « Eau » ne rentrera pas non plus dans le calcul du bilan carbone. A ce stade, cela nous semble préférable car aucune analyse de ce contributeur n'a été réalisée. Par ailleurs, la consommation d'eau est un enjeu important et la préservation de la ressource en eau devrait être traitée en tant que telle, indépendamment des émissions de carbone liées à la production d'eau potable et au traitement des eaux usées. Pour y arriver, il nous semble primordial d'affiner la méthode de calcul des consommations d'eau et de réfléchir à la mise en place d'un indicateur « Eau » indépendant qui pourra potentiellement faire l'objet d'un seuil réglementaire.

Finalement, la méthode de la contribution « Chantier » ne nous semble pas suffisamment aboutie pour entraîner de réelles réductions des émissions de CO2.